

[Texte]

Pursuant to Standing Order 113, this is to confirm your appointment as chairman of the legislative committee on Bill C-72 in replacement of Mr. Bill Domm.

The order of reference, of course, is to study Bill C-72.

I want to introduce Dorothy Dobbie, the Parliamentary Secretary to the Minister of Indian Affairs and Northern Development. Also with us today is Mr. Rick Van Loon, Assistant Deputy Minister; and Mr. Harold Finkler, Chief, Circumpolar Scientific Affairs. Welcome to the committee. Mrs. Dobbie, do you have an opening statement you would like to make?

**Mrs. Dorothy Dobbie (Parliamentary Secretary to the Minister of Indian Affairs and Northern Development):** Yes, I do, Mr. Chairman.

Mr. Chairman and hon. members of the legislative committee, a little less than a year ago, in fact on November 24, 1989, the Prime Minister announced that a Canadian polar commission would be established. This announcement was made in recognition of the need in Canada for a more focused and integrated approach in maintaining and improving polar knowledge. The Prime Minister has continuously acted on his commitment to enhance Canada's role in the international forum. The establishment of the Canadian Polar Commission is a culmination of this leadership in enhancing Canada's role in circumpolar and scientific affairs.

Tremendous progress has been made on the international front in polar science since the second reading of Bill C-72. For example, the founding meeting of the International Arctic Science Committee was held in Resolute Bay August 29 to 31. The committee is responsible for co-ordinating international scientific activities in the Arctic. Eight Arctic nations signed the founding articles. Also present were representatives from Germany, France, Great Britain, and Japan—non-Arctic countries with an active scientific interest in the Arctic. The founding members of this committee were all from non-governmental scientific institutions, except for the Canadian representatives. It is expected that once the Canadian Polar Commission is established, it would become the regular Canadian participant on that committee.

• 1545

As is the case with the development of Arctic science, economic and political development in the north is not a random process without rhyme or reason. Development has been carefully orchestrated by this government's commitment to a solid policy and program framework in the north. Approval of the northern political and economic framework in 1987 effectively demonstrated this commitment.

[Traduction]

Conformément à l'article 113 du Règlement, la présente confirme votre nomination au poste de président du comité législatif sur le projet de loi C-72 en remplacement de M. Bill Domm.

L'ordre de renvoi, naturellement, nous demande d'étudier le projet de loi C-72.

Permettez-moi de vous présenter M<sup>me</sup> Dorothy Dobbie, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Elle est accompagnée de M. Rick Van Loon, sous-ministre adjoint, et de M. Harold Finkler, directeur, Direction des affaires circumpolaires et scientifiques. Soyez les bienvenus. Madame Dobbie, avez-vous une déclaration préliminaire?

**Mme Dorothy Dobbie (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien):** Oui, monsieur le président.

Monsieur le président, membres du comité législatif, il y a un peu moins d'un an, c'était en fait le 24 novembre 1989, le premier ministre annonçait l'établissement d'une Commission canadienne des affaires polaires. Cette annonce a été faite pour répondre à la nécessité pour le Canada d'adopter une approche mieux orientée et mieux intégrée pour assurer le maintien et l'amélioration des connaissances polaires. Le premier ministre n'a cessé de travailler à respecter son engagement d'accroître le rôle du Canada au niveau international. La création de la commission représente le sommet de ce leadership du Canada en accroissant son rôle dans les affaires circumpolaires et scientifiques.

Des progrès énormes ont été réalisés au niveau international dans le domaine de la science polaire depuis la deuxième lecture du projet de loi C-72. La réunion de fondation du Comité international de la science arctique, qui a eu lieu à Resolute Bay, du 29 au 31 août, en fait foi. Ce comité est chargé de coordonner les activités scientifiques internationales dans l'Arctique. Huit nations arctiques ont signé les articles de fondation. Étaient aussi présents à la réunion des représentants de l'Allemagne, de la France, de la Grande-Bretagne et du Japon—des pays non arctiques ayant un intérêt scientifique dans l'Arctique. Les membres fondateurs faisaient tous partie d'établissements scientifiques non gouvernementaux, à l'exception du Canada. Une fois que la Commission canadienne des affaires polaires sera établie, elle deviendra le représentant régulier du Canada pour les travaux du Comité.

Comme c'est le cas pour le développement de la science arctique, le développement économique et politique dans le Nord ne peut être laissé au hasard. Les activités de développement ont été en effet soigneusement orchestrées, conformément à l'engagement pris par notre gouvernement de mettre en place un cadre solide pour la mise en oeuvre des politiques et des programmes touchant le Nord. L'approbation en 1987 du cadre politique et économique pour le Nord a démontré cet engagement.